

**Arrêtés ministériels relatifs au classement d'œuvres en
qualité de trésor en application du décret du 17 mars 2022
portant protection du patrimoine culturel mobilier**

Extraits

A.M. 18-10-2024

M.B. 10-02-2025

Par arrêtés ministériels datés du 18 octobre 2024, la Ministre de la Culture de la Communauté française a décidé ce qui suit :

1) le classement du Christ assis au calvaire, dit aussi Christ attendant la mort, de la Collégiale Saint-Ursmer de Binche (à l'exception du socle) en qualité de trésor en application du décret du 17 mars 2022 portant protection du patrimoine culturel mobilier ;

2) le classement du Christ assis au calvaire, dit aussi Christ attendant la mort, de l'Eglise Saint-Lambert de Bouvignes en qualité de trésor en application du décret du 17 mars 2022 portant protection du patrimoine culturel mobilier.

Ces arrêtés entrent en vigueur le jour de leur publication au Moniteur belge.